

La Commune

ASSOCIATION DES AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS (1871) · 2009 TRIMESTRE 4



NUMÉRO

40

La Justice

Dès le 29 mars 1871, la Commune installe une commission de la justice, dont la présidence est confiée au citoyen Protot. Le 1^{er} avril, il est chargé « de prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté individuelle de tout citoyen ». Malgré les difficultés de la situation, le décret du 14 avril veut « empêcher tout acte arbitraire ou attentatoire à la liberté individuelle ». La France, aujourd'hui, est caractérisée par une « régression de la justice ». Le nombre des atteintes aux droits et libertés des citoyens ne fait qu'augmenter. Manifestes d'abord au travers des lois de « simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures », les atteintes aux droits et libertés des citoyens se poursuivent avec le projet « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » dite LOPPSI 2, un texte dont la philosophie générale vise à étendre les formules de fichage de la population. On assiste à une remise en cause des ordonnances de 1945, relatives à l'enfance délinquante.

La publicité des débats est compromise. La loi vient de supprimer la possibilité d'ordonner la dissolution des personnes morales condamnées pour escroquerie. Cette disposition entre dans le processus de dépénalisation rampante du droit des affaires.

La réforme de la carte judiciaire prévoit le regroupement des tribunaux d'affaires de Sécurité sociale (TASS). Elle prévoit la suppression de 60 conseils de prud'hommes.

Le champ d'application du secret défense est étendu à des lieux classifiés selon une procédure totalement dépendante du pouvoir exécutif.

Le délit d'offense au chef de l'État est de nouveau utilisé.

Le juge d'instruction est remplacé par un juge de l'enquête et des libertés. Celui-ci n'aura pour charge que de vérifier, et seulement quand le parquet le lui demandera, la régularité d'une procédure.

La justice dans son ensemble devient un instrument du pouvoir politique.

Nous sommes loin de la justice telle que la concevait la Commune et son délégué à la justice Eugène Protot. Elle devait être la même pour tous, gratuite et garantir la liberté individuelle.

 DANIEL SPASSKY

NOTRE COUVERTURE

Portrait-charge d'un avocat, par Daumier.

Terre crue coloriée (1832)



La Commune et la Justice



Au centre de l'Île de la Cité,
le Palais de Justice

Les adversaires de la Commune l'ont souvent présentée comme une révolution terroriste, bafouant le droit des personnes. Il est vrai que le contexte ne semblait guère favorable. Devant les premières exécutions sommaires effectuées par les Versaillais lors des combats du début d'avril 1871, il fallut prendre des mesures...

Ce fut le célèbre décret sur les otages du 5 avril. Il prévoyait l'arrestation d'agents des Versaillais qui, une fois condamnés comme tels par un jury (on oublie souvent cet article), deviendraient « otages du peuple de Paris » et seraient exécutés en rétorsion aux exécutions versaillaises. 70 otages environ furent ainsi arrêtés (dont des ecclésiastiques). Ce décret, qui n'était sans doute pas le plus glorieux de la Commune, eut, au moins un effet radical, d'arrêter un temps les exécutions sommaires des Versaillais. Par ailleurs, il existait bien au sein des Communards des forces qui pressaient dans le sens de mesures toujours plus rigoureuses de surveillance et de mise hors d'état de nuire des ennemis de la Commune ; en particulier certains ressentaient volontiers les souvenirs de 93 et de la Terreur. Le club du XVIII^e arrondissement vota ainsi le 15 mai en faveur de l'arrestation immédiate de tous les prêtres. Rigault symbolisait bien cette orientation, le responsable à la Sûreté, puis procureur de la Commune, ne cessant de solliciter auprès d'elle l'extension de ses pouvoirs pour procéder aux arrestations des agents de Versailles ou à des perquisitions. Des centaines de personnes furent ainsi arrêtées par la police de la Commune, dont beaucoup furent rapidement libérées.

Ces faits, au demeurant très limités, ont longtemps caché que la Commune de Paris a procédé à une révolution judiciaire en profondeur d'une extrême modernité.

Le principe de la Commune est d'abord la démocratie, l'initiative et l'action du peuple. C'est ainsi que, sans attendre un quelconque ordre, les citoyens du XI^e arrondissement décidèrent de procéder à la destruction des deux guillotines qu'ils avaient trouvées dans une annexe de la sinistre prison de la Roquette. Deux, car on



Rigault demandant la promulgation du décret sur les otages

était en train d'en construire une nouvelle, plus expéditive, plus efficace à monter. Quelle menace contre le Paris populaire insurgé.

C'est le 137^e bataillon de la Garde nationale qui se chargea de cette tâche le 6 avril 1871. Il y avait là une foule considérable devant la statue de Voltaire, l'homme qui avait fait acquitter Calas. Lorsque les guillotines s'embrasèrent, l'enthousiasme fut à son comble. On discute encore des motivations de cet acte, mais sa portée symbolique est indiscutable. Le texte du sous-comité de vigilance du XI^e arrondissement souligne qu'« il a fait saisir ces instruments serviles de la domination monarchique et en a voté la destruction pour toujours » ce qui sera « la consécration de la nouvelle liberté ». En s'en prenant à la guillotine, le peuple de Paris dénonçait bien la barbarie de la peine de mort. Même si les circonstances ne permettaient pas d'envisager la suppression immédiate — en particulier pour la cour martiale provisoire instaurée pour juger des faits de guerre ou de haute trahison.

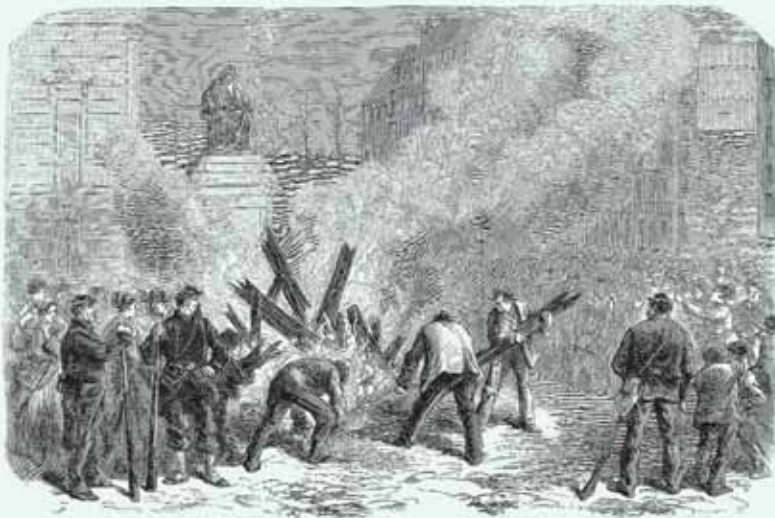
Mais la Commune sut aussi prendre toute une série de décisions considérables qui sont les véritables bases d'une réforme judiciaire en

profondeur. C'est Eugène Protot, un jeune avocat de 32 ans en 1871, conquis lors de ses études de droit au blanquisme, qui va conduire cette action. Élu à la Commune par le XVII^e arrondissement, il se voit confier la délégation de la Justice. Cette commission eut toutefois grand mal à fonctionner. La majorité de ses membres initiaux, (Babick, Ledroit, Meillet, Protot, Ranc, Vermorel) démissionnèrent et, le 19 mai, il fallait encore compléter ses rangs par l'adjonction de trois nouveaux membres. Certains reconnurent que le sujet les avait peu préoccupés.

La première idée des communards était d'établir une justice égale pour tous, ce qui exigeait d'avancer vers la gratuité et d'abandonner la justice-marchandise. Pour ceci, la Commune supprima d'abord le 23 avril toute vénalité des offices. Huissiers, notaires, greffiers des tribunaux, commissaires-priseurs... reçoivent un traitement fixe de la Ville et sont dispensés du

cautionnement qui les poussait à la rapacité. Faute de temps cependant, le décret ne put paraître avec les considérants prévus qui en aurait fait ressortir le caractère « révolutionnaire », selon Vermorel. Puis le 16 mai, la Commune décrète la gratuité intégrale des actes : « *Les notaires, huissiers et généralement tous les officiers publics de la Commune de Paris devront, sur l'ordre du délégué à la justice, dresser gratuitement tous les actes de leur compétence* ». La première application concerna les actes relatifs aux gardes nationaux engagés dans le combat de défense de la révolution. Mais même la cour martiale provisoire prévoit dans son article 19 que « *tous frais de justice sont à la charge de la Commune* ».

Il fallait aussi reconstituer l'appareil judiciaire, une partie importante des juges étant partis à Versailles. La Commune était favorable, comme pour nombre de hauts fonctionnaires, à leur élection et à leur



Le 6 avril 1871, destruction des deux guillotines par les gardes nationaux du 137^e bataillon

possible révocation par le peuple. Ainsi Protot déclara-t-il, lors de la séance de la Commune du 22 avril, « *Sans doute, le principe de l'élection des magistrats par le suffrage universel doit être la loi de l'avenir* ». Dans l'urgence, il fallut cependant nommer les juges. Le *Journal Officiel* de la Commune publie ainsi régulièrement des listes de nominations de juges de paix, de juges d'instruction, de substituts du procureur... Il serait intéressant de connaître mieux ces volontaires qui, s'engageant dans la justice communarde, prenaient des risques considérables.

Dans les conditions terribles que nous avons évoquées de la menace versaillaise et des mesures de sécurité et de défense qu'imposait la situation, la Commune peut s'honorer d'avoir défendu les droits des citoyens et même de les avoir élargis comme jamais.

Eugène Protot déclarait ainsi le 21 avril, devant l'assemblée de la Commune, que ces droits « *sont supérieurs à tous les événements* ». Après que la commission exécutive de la Commune se soit inquiétée, le 7 avril, des conditions dans lesquelles sont effectuées de premières arrestations, le 14 avril, la Commune « *considérant que s'il importe pour le salut de la République que tous les conspirateurs et les traîtres soient mis dans l'impossibilité de nuire, il n'importe pas moins d'empêcher toute acte arbitraire ou attentatoire à la liberté individuelle* », délivre un décret qui est un texte d'une formidable anticipation. Toute arrestation par la police ne peut être maintenue plus de 24 heures sans en référer aux instances judiciaires seules habilitées, après un interrogatoire, à décider du maintien en détention. Une arrestation de plus de vingt-quatre heures non transmise à la Justice est considérée comme « arbitraire » et ses auteurs seront poursuivis, précise le décret. La Commune interdit aussi toute perquisition ou réquisition non

ordonnée par des mandats réguliers. « *Toute perquisition arbitraire entraînera la mise en arrestation de ses auteurs* » précise le décret. Bien entendu, l'application n'en fut pas facile et Protot constatait devant la Commune, le 25 avril, que « *C'est avec la plus grande peine que nous sommes arrivés depuis quinze jours à mettre un peu d'ordre dans les arrestations* ». Et il critiquait la grande confusion qui régnait à la préfecture de police.

Protot défendit aussi lors de débats complexes pendant les séances de la Commune une certaine conception professionnelle de la justice. Le 17 mai, alors que les Versaillais sont aux portes de Paris et que les exécutions sommaires reprennent, il s'oppose à des propositions d'Urbain et de Rigault, devenu procureur de la Commune, de procéder à des exécutions immédiates sur décision des seuls jurys. Soutenu par Vaillant, Rège et Léo Frankel, il obtient satisfaction.

La Commune contrôle aussi les actes d'écrou pour éviter tout enfermement arbitraire. Le 23 avril, à l'initiative de Jules Vallès qui déclare : « *Citoyens, je voudrais bien que les membres de la Commune puissent entrer partout, puissent même forcer les portes quand il s'agit de l'intérêt général et de l'honneur républicain* », elle décide d'organiser des visites dans les prisons. C'est l'occasion pour les communards de dénoncer les conditions inadmissibles des prisonniers et de commencer la rédaction d'un premier rapport pour améliorer l'enfermement carcéral et réformer le régime des prisons.

Dénonciation symbolique forte de la peine de mort, protection inédite et moderne des droits des citoyens, une justice accessible à tous, démocratisée et humanisée, voici le bilan considérable de la Commune en matière

Eugène Protot délégué à la Justice

Né le 27 janvier 1839 à Carisey (Yonne), Protot appartenait à une famille de paysans vignerons dont l'un des membres avait servi comme dragon dans les armées révolutionnaires ; lui-même, quoique pauvre et grâce en bonne partie à son travail, fit des études pour devenir avocat. Étudiant en droit en 1864, militant blanquiste, il appartenait alors au noyau qui constituait l'embryon du Parti. Il assista au congrès international des étudiants qui se tint à Liège du 29 octobre au 1^{er} novembre 1865.

C'est « juste la veille de son départ » pour assister au premier congrès de l'Association Internationale des Travailleurs tenu à Genève en septembre 1866 que Protot se fit inscrire à l'Internationale. Toutefois, il n'y allait pas comme délégué. Il se rendit à Genève avec les blanquistes parisiens. Il s'y manifesta malgré la défense de Blanqui et fut expulsé du congrès le 6 septembre. Deux mois plus tard, il fut arrêté le 7 novembre au café La Renaissance alors que se tenait une réunion blanquiste. Au procès qui suivit, en janvier-mars 1867, il fut condamné à quinze mois de prison et 100 F d'amende. Il se cacha chez des ouvriers du faubourg Saint-Antoine ; il fut cependant arrêté devant le Palais de Justice en février 1868 et enfermé quelques mois à Sainte-Pélagie. Les opposants à l'Empire le prirent ensuite pour défenseur : avocat de l'ouvrier Mégy, Protot fut poursuivi en 1869 devant le tribunal de Blois et ne fut relâché que sur protestation de ses confrères. Il fut



à nouveau condamné, à Paris encore, le 30 mai 1870, pour complot contre la vie de l'empereur. Il fut un des rédacteurs du *Journal du Peuple*, 1^{er} juillet - 20 septembre 1870. Il appartenait alors à la loge l'Alliance fraternelle.

Pendant le Siègè, il fut maréchal des logis-chef à la 2^e batterie d'artillerie auxiliaire et campa trois mois à Nogent, face au plateau d'Avron ; c'est lui qui, après le 31 octobre, fit acquitter Vésinier devant le 4^e conseil de guerre. Le XVII^e arrondissement l'élut à la Commune par 18 062 voix, le 26 mars 1871, — il avait été également élu par le XI^e arrondissement — et il siégea à la commission de la justice (29 mars) ; le 31 mars, celle-ci le chargea d'expédier les affaires civiles et criminelles les plus courantes. Il fut délégué à la Justice le 16 avril et membre de la commission exécutive de la Commune ; il ne prit pas part au vote créant le Comité de Salut public. Ses opinions

l'apparentaient à la tendance blanquiste. Son action à la commission de la justice fut considérable contribuant à un développement inédit du droit dans des conditions difficiles.

Protot participa aux derniers combats de la Semaine sanglante :

« J'étais à la barricade de la rue Fontaine-au-Roi et du faubourg du Temple, racontait-il à Vuillaume, à Genève, un soir d'octobre 1871. Le vendredi (26 mai) nous nous battions là depuis le matin. Vers cinq heures, tous les défenseurs étaient tombés. Je restais presque seul. Tout d'un coup, je suis précipité à terre par une violente poussée. Une balle explosive — qui m'a fait sept blessures. La joue crevée, le visage et la vareuse couverts de sang... » Protot s'en tira miraculeusement, sauvé par un inconnu qui, d'une fenêtre, avait assisté à la scène... Il arriva à Genève en octobre 1871. Par contumace, le 6^e conseil de guerre le condamna, le 19 novembre 1872, à la peine de mort. En 1872 il était à Lausanne où il travailla un temps. Puis il se rendit en Belgique et fut condamné à Bruxelles, en février 1874, à quinze jours de prison *« pour avoir porté publiquement des noms qui ne lui appartenaient pas »*. En 1875, il se serait trouvé à Berne*. Il fut aussi à Londres et Gênes où il fut arrêté.

« Rentré en France après l'amnistie de 1880, Protot, que des haines tenaces poursuivaient, ne put obtenir sa réintégration au barreau, dont il avait été rayé » (M. Vuillaume). En 1880, il souscrivait pour un fusil d'honneur offert à Bérézowski, auteur d'une tentative manquée d'assassinat du tsar à l'exposition de 1867 ; en 1892, il écrivait dans *Chauvins et réacteurs* des propos très opposés à la social-démocratie allemande dénonçant ses chefs, des *« nouveaux oligarques »*, *« des gradués des lettres et des sciences »*, trop éloignés du peuple. Il se situait alors dans le socialisme opposé au marxisme des guesdistes et se présenta, en septembre 1889, à Marseille, au siège de Félix Pyat, décédé, contre Jules Guesde qu'il attaqua violemment.

Il s'éloigna ensuite du mouvement ouvrier et mourut à Paris le 17 février 1921.

Il est enterré à Carisey où son tombeau, situé dans une propriété privée, est gravement menacé d'une détérioration irrémédiable. Il importe que notre association poursuive le combat engagé pour sa sauvegarde.

 JLR

*Cette biographie provient pour l'essentiel du Dictionnaire Maitron
Arch. PPo., B a/438, rapport du 27 septembre 1875 signé «47»

Suite de la page 6

de Justice, en moins de deux mois ! Comme pour bien d'autres aspects de cette grande insurrection, il atteste, ô combien, l'extraordinaire modernité de la Commune.

Le lendemain du 6 avril, Rochefort écrivait dans *Le Mot d'ordre* : *« l'heure n'est plus à couper la tête mais à ouvrir les intelligences »* ; c'était le pendant du célèbre *« ouvrez une école, vous fermerez une prison »* de Victor Hugo. Car

la Commune était bien consciente que la justice est un tout. En introduisant la gratuité et la laïcité à l'école, en ouvrant les musées au peuple, en décrétant l'égalité des salaires des institutrices et des instituteurs..., elle avançait aussi vers cet idéal toujours actuel, celui d'un monde de justice sociale où la diversité des origines ne serait plus une injustice mais un enrichissement.

 JEAN-LOUIS ROBERT



Se faire entendre

Les clubs sous la Commune

Les classes dominantes n'ont jamais aimé que le peuple puisse s'exprimer directement autrement que sous leur contrôle. C'est pourquoi elles lui ont toujours limité l'accès aux grands moyens de communication. Bien plus, elles

ont voulu l'empêcher de penser en lui interdisant de se réunir pour débattre de ses problèmes. Les possédants se méfient des réunions publiques et de leur corollaire, les associations et les clubs. En jugeant la liberté d'association, on empêche le peuple de prendre conscience de sa classe et de menacer l'ordre établi.

Déjà l'article 16 du Code noir de 1685¹, repris mot pour mot dans l'article 13 du Code noir de 1724², stipulait : « *Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper soit le jour ou la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez l'un de leurs maîtres ou ailleurs, et encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lys, et en cas de fréquentes récidives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort, ce que nous laissons à l'arbitrage des juges. Enjoignons à tous nos sujets de courir sus les contrevenants, et de les arrêter et de les conduire en prison, bien qu'ils ne soient officiers et qu'il n'y ait contre lesdits contrevenants encore aucun décret.* »

Les prolétaires ne sont guère mieux traités au XIX^e siècle que les esclaves aux XVII^e et XVIII^e. L'article 291 du Code civil napoléonien, né avec le siècle³, stipule, en effet, que « *la fondation de toute association de*



plus de vingt personnes visant à s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres est soumise à l'agrément du gouvernement, sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société ». Cet article, aboli seulement en 1901, fait donc la loi pendant exactement tout le XIX^e siècle en étouffant la liberté d'association.

Ce n'est que lors de quelques moments privilégiés de l'Histoire — ceux des Révolutions — que le peuple parvient à se faire entendre directement : en 1793, en 1848, en 1871, en 1968...

En 1971, sous la Commune, les clubs, lieux privilégiés de l'expression populaire, sont particulièrement nombreux et actifs, mais ils n'ont pas été créés ex nihilo : héritiers des clubs révolutionnaires de 1793 et de 1848, ils assurent en ligne directe la continuité avec les réunions publiques de la période 1868-1871, plus ou moins tolérées à la suite du vote de la loi du 6 juin 1868.

Dans les années soixante, Napoléon III cher-

che, en effet, à se concilier le monde ouvrier pour contrebalancer son opposition libérale, celle des républicains et des orléanistes. L'empereur pense aussi qu'en faisant des ouvriers des patrons, il les ouvrira à la société moderne et les rendra favorables au capitalisme. Il leur accorde successivement le droit de coalition (loi du 25 mai 1864), qui permet la grève mais sans que celle-ci puisse être structurée en raison de l'impossibilité de se réunir, et le droit de fonder des Sociétés à capital variable, c'est-à-dire des coopératives (loi du 25 juillet 1867), là encore difficiles à organiser sans réunions. Napoléon III se laisse alors convaincre de la nécessité d'assouplir la réglementation des réunions publiques.

C'est l'objet de la loi du 6 juin 1868, encore toutefois bien restrictive. La disposition essentielle consiste à remplacer l'autorisation par une simple déclaration, effectuée trois jours à l'avance par sept citoyens qui en précisent le lieu, le jour, l'heure et l'objet. Cependant : les sujets politiques et religieux sont exclus ; les réunions doivent avoir lieu dans un local clos et couvert ; elles se tiennent sous la responsabilité d'un bureau — un président et deux assesseurs — gardien de l'ordre du jour et chargé d'empêcher les dérapages ; surtout, « l'administration peut déléguer un fonctionnaire — en fait, le commissaire du quartier, assisté d'un secrétaire et, plus tard, également d'un sténographe — doté du pouvoir de dresser le procès-verbal des faits, d'adresser des avertissements au bureau en cas de trop grande tolérance, et de dissoudre la réunion » ; enfin, de lourdes peines sont prévues pour les contrevenants et délinquants. La loi additionne, en effet, la rigueur de ces deux catégories de peines : le tribunal correctionnel est compétent, l'existence de l'infraction compte seule et non l'intention, les peines peuvent être cumulées.





La loi de 1868 a permis en fait, malgré un lourd contentieux et de très nombreuses condamnations, un développement sans précédent des réunions publiques.

Entre la parution de la loi et sa suspension en avril 1870 et en excluant les périodes électorales, 933 réunions publiques sont organisées dans 73 salles, bien réparties entre le centre (28), la périphérie (37) et la banlieue (8) de Paris⁴. Elles mobilisent des milliers de participants et des dizaines d'orateurs. Le 3 mars 1869 marque un record : on estime entre 10 000 et 15 000 le public réuni ce jour-là dans sept salles différentes⁵. Le public est très diversifié : habitants du quartier ou Parisiens venus d'autres arrondissements parce qu'ils sont attirés par l'ordre du jour, bourgeois, ouvriers, étudiants. Les femmes y assistent en grand nombre et même les enfants. Le mouvement est rapidement très bien structuré. Entre 25 et 30 meneurs apparaissent, organisateurs ou orateurs, tantôt habitués à une salle, tantôt en fréquentant plusieurs. Ils sont de

tendances très diverses : « économistes » (Horn, Molinari, Passy, Simonin), catholiques (Lenormant, Récamier), protestants (Montandon, Pressensé), blanquistes (Duval, Ferré, Peyrouton, Rigault), radicaux et jacobins (Guyot, Lissagaray), membres de l'AIT⁶ (Amouroux, Fribourg, Héliçon, Nostag, Tolain, Varlin).

Ces derniers prennent de plus en plus la vedette et donnent incontestablement une orientation socialiste au mouvement ouvrier et une dynamique révolutionnaire, préfigurant la Commune, aux Parisiens. Les réunions publiques, qui se tiennent régulièrement dans les mêmes salles avec des ordres du jour souvent voisins, voire permanents, sont de facto devenues des clubs : l'association est bien le corollaire de la liberté de réunion ! Ces clubs sont des noyaux de résistance et d'offensive puisque les mouvements des 31 octobre 1870 et des 6 et 22 janvier 1871 y prennent naissance. Les réunions publiques seront, de ce fait, interdites de mai 1870 au 4 septembre 1870, puis

LE PROLÉTAIRE

12

ORGANE DES REVENDICATIONS SOCIALES
OU ABONNEMENTS

ABONNEMENTS
ANNUEL 10 francs
SEMESTRIEL 5 francs
TRIMESTRIEL 3 francs

BUREAUX DE RÉDACTION
PLACE VOLTAIRE, 5

DEBIBAN DE VENUE
Place Voltaire, 5, au 1^{er} étage de l'édifice
et l'édifice Saint-Benoît, 10

... de la Commune, sous l'égide de la Commune. L'un d'entre eux, particulièrement bien documenté, mérite une étude particulière : le Club des prolétaires.

Le Club des prolétaires est le club de la Commune le mieux connu, d'une part parce qu'il est le seul à avoir fait l'objet de documents écrits — procès-verbaux de séances, dossiers individuels de militants traduits devant le Conseil de guerre — et d'autre part parce qu'il publiait un journal, *Le Prolétaire*, dont quatre numéros ont paru entre le 10 et le 24 mai et sont conservés. Ce journal se présente comme « un organe de revendication sociale, afin que ceux qui ne peuvent pas s'expliquer à la tribune puissent le faire par écrit ». Il ne faut pas, affirme-t-il, « laisser les membres de la Commune s'isoler de leurs mandants ».

Le Club des prolétaires se réunit à l'église Saint-Ambroise qui vient d'être construite sur le boulevard du Prince Eugène, ancien nom du boulevard Voltaire. Pendant le siège de Paris, elle abrite le Club Saint-Ambroise qui donne naissance après le 18 mars et donc sous la Commune au Club des prolétaires, fondé par le maçon David, militant des sociétés ouvrières de production, membre de l'association internationale des travailleurs et blanquiste. David est entouré d'une équipe organisatrice où se retrouvent notamment des membres du

sous-comité du XI^e arrondissement. L'église est dévolue au culte dans la journée et occupée le soir par le club. Le club a pour vocation de « faire l'éducation du peuple par le peuple » et d'« exprimer les revendications du peuple les plus pressantes : instruction gratuite, horaires de travail allégés, salaire minimum ». Il rassemble chaque soir des milliers de personnes dont un très grand nombre de femmes. Quatre mille personnes assistent à la sixième réunion. On décide alors, le 15 mai, d'ouvrir un second club à l'église Sainte-Marguerite.

La documentation disponible présente un second intérêt, celui de pouvoir mettre en parallèle les conceptions de l'équipe dirigeante et celles des citoyens de base.

L'équipe organisatrice comprend, outre David : Jean Parthenay, ébéniste ; Jacqueline, mètreur vérificateur, international et blanquiste ; Baillehache, typographe ; Baux, ouvrier mécanicien et international ; Jules André, fabricant de carreaux ; Charles Lesueur, peintre ; Claudius Favre, doreur et international. Elle a en main le journal et ses membres prennent très souvent la parole, mais ils n'en ont pas le monopole. De simples participants comme l'ébéniste Sylvain, la blanchisseuse André ou la veuve Thiour, se révèlent être d'excellents tribuns.

Les préoccupations essentielles des animateurs, telles qu'elles apparaissent dans leurs prises de paroles et dans les deux tribunes du Prolétaire, la Tribune des égaux et Notre tribune, sont de défendre la République, de reprendre en main l'œuvre inachevée de 1789 et surtout de bien contrôler les membres de la Commune. « La souveraineté populaire ne se délègue pas ». « L'élu est révocable et doit être prêt à rendre compte ». Très anticléricaux, ils défendent, par ailleurs, l'instruction primaire gratuite et obligatoire, la justice gratuite et démocratique, la limitation des horaires de travail,

CLUB DES PROLÉTAIRES

UN SEUL NUMÉRO DE CEUX QUI SONT

le salaire minimum. Les participants de base sont pour la plupart des habitants du quartier Popincourt situé au cœur des faubourgs ouvriers. Ils sont essentiellement préoccupés par les problèmes quotidiens et notamment par la situation militaire. Ils se montrent volontiers intransigeants et sont souvent partisans de solutions extrêmes : révocation de certains officiers, poursuite des réfractaires, exclusion des religieux des écoles et des hôpitaux, expropriations, exécution des otages.

Le Club des prolétaires n'est toutefois que l'un des vingt-huit clubs de la Commune qui ont pu être recensés. Beaucoup d'entre eux se sont installés dans des églises : le Club de la Révolution à Saint Bernard (XVIII^e) ; le Club de la révolution sociale à Saint Michel des Batignolles ; le Club de la victoire à Saint Sulpice ; le Club Nicolas des Champs à l'église du même nom.

Le décret du 2 avril 1871 instituant la séparation de l'État et de l'Église a permis, en effet, de résoudre de manière élégante le problème des salles de réunion. Avant 1871, il était difficile de trouver des salles. Celles qui ont été utilisées étaient des salles de bal, de café-concert, de théâtre, de marchands de vin, voire des cirques, des gymnases, des écuries, des séchoirs et même les catacombes. Mais leur capacité n'était pas toujours suffisante, leur location était onéreuse et les propriétaires n'étaient pas toujours fiables : craignant des incidents ou simplement les autorités, il leur arrivait de se rétracter. Ils étaient, par ailleurs, à la merci du retrait de l'autorisation accordée par la préfecture de police, qui ne s'en privait pas. Les possédants n'éprouvaient, par contre, aucun problème pour se réunir en privé, au cours d'agapes, et protégés par le principe d'inviolabilité du domicile !

À cette époque qui ne connaît ni l'Internet, ni la télévision, l'essentiel de l'information est assuré par la presse — dont les citoyens sont de grands consommateurs, mais qui n'est pas toujours indé-

pendante et dont la liberté pose problème — et par les réunions publiques. Notons en passant que la forme même de ces moyens de communication mène aux échanges entre citoyens et à l'action, alors que les médias contemporains, qui touchent l'individu dans son isolement quotidien sous la forme de contacts intimes avec un appareil électronique alimenté par le pouvoir, le conduisent automatiquement à la passivité.

Les clubs sont avant tout des lieux d'information, d'éducation populaire et d'expression de la pensée des citoyens de base. « *C'est à nous que revient l'initiative* », affirment-ils. De fait, les clubs ont été souvent à l'origine de propositions qui ont été adoptées par le Conseil de la Commune, mais ils étaient aussi souvent très critiques et remuants.

Les clubs communards présentent en définitive une grande originalité : ouverts à tous, ils diffèrent de nos partis politiques ; tournés vers l'action, ils diffèrent de nos « clubs de réflexion ». Ils témoignent en fait de la responsabilité citoyenne de la population de l'époque, de sa curiosité des mécanismes économiques et sociaux, et de sa maturité politique.

 **GEORGES BEISSON**

- (1) *Édit du Roi (Louis XIV) touchant la Discipline des esclaves nègres des Isles de l'Amérique française, Donné à Versailles au mois de Mars 1665.* (2) *Édit du Roi (Louis XV) touchant l'État et la Discipline des esclaves nègres de la Louisiane, Donné à Versailles au mois de Mars 1724.* (3) *Il a été promulgué le 21 mars 1804.* (4) *Alain Dalotel, Alain Faure, Jean-Claude Freiermuth, Aux origines de la Commune, Le mouvement des réunions publiques à Paris 1868-1870, Paris, François Maspero, « Actes et mémoires du peuple », 1980, p. 54-75.* (5) *Alain Dalotel et al., Idem, p. 124.* (6) *Association internationale des travailleurs, fondée à Londres le 28 septembre 1864.*



On a tendance à considérer la province comme totalement réactionnaire et hostile à la Commune de Paris. Certes, de nombreux notables, représentants du grand capital, sont acquis aux idées légitimistes mais il existe, dans plusieurs régions, d'honnêtes citoyens défenseurs de la République démocratique et sociale.

Il ne faut pas oublier que le 2 décembre 1851, ce ne sont pas les grandes villes qui s'insurgent contre le coup d'État pour défendre la Constitution violée par le président de la République. 32 départements sont mis en état de siège et des troubles se produisent dans une vingtaine d'entre eux. Si les Basses Alpes est le seul département qui tombe tout entier dans les mains des opposants, l'agitation néanmoins est extrême dans le Sud-Est, le Sud-Ouest et le Centre. L'Aude ne fait pas exception à cette poussée de fièvre révolutionnaire pendant le règne de Napoléon III. Au dernier plébiscite de Badinguet, le 8 mai 1870, Narbonne va répondre par 1917 « Non » contre 1494 « Oui ».

Émile Digeon et la Commune de Narbonne



n homme jouera un rôle prépondérant dans ce département, il se nomme Emile Digeon. Il est né le 7 décembre 1822 à Limoux (Aude) fils de Joseph, Louis, Etienne, Stanislas Digeon, avocat, et d'Emilie, Elisabeth Barthe, son épouse.

Emile Stanislas Digeon affirme, très jeune, ses convictions socialistes et révolutionnaires. Lors du coup d'État du 2 décembre 1851, il sera arrêté ainsi que son père. Rivés à la même chaîne, ils sont déportés en Algérie et soumis au régime des bagnards.

Ils réussissent pourtant à s'évader en bateau¹, espérant pouvoir débarquer en Catalogne, mais la tempête les fait échouer aux Baléares. Emile Digeon s'installe à Palma de Majorque où sévit alors une épidémie de choléra. Il participe à la lutte contre ce fléau. La maladie vaincue, le consul de France voulut lui décerner la Légion d'Honneur. Il refusa la décoration, estimant que seul l'évêque de Palma méritait cette récompense pour avoir fait son devoir pendant la terrible maladie alors que son clergé avait

pris la fuite et l'avait lâchement abandonné. Cette attitude du libre penseur avéré mérite d'être signalée pour son panache.

Digeon père et son fils Emile exercèrent des emplois juridiques et journalistiques à Palma leur assurant un revenu confortable.

Le 4 septembre 1853, Emile Digeon épouse Hélène Chaussat, veuve de Basile Canut, lui aussi d'origine française.

UN RÉPUBLICAIN RÉVOLTÉ. En janvier 1870, à l'avènement du ministère Emile Ollivier, Emile Digeon rentre en France, profitant des quelques mesures dites « libérales » du nouveau ministre. Il sera rédacteur de *La Fraternité de Carcassonne* dont son ami Marcou, ancien proscrit, est le rédacteur en chef.

Dans l'Aude, ce sont les divergences idéologiques qui opposent les républicains avancés aux opportunistes de diverses obédiences. Le conflit entre l'équipe Marcou-Digeon et les frères Raynal est représentatif de l'orientation politique du département le 4 septembre 1870.

A Narbonne, après la proclamation de la République, les frères Raynal, anciens exilés, rêvent d'occuper la scène politique. L'aîné, adjoint au Maire, ceint l'écharpe municipale et parcourt la ville suivi par une foule à l'enthousiasme irréfléchi.

Le 5 septembre, Marcou qui exerce les fonctions de préfet, nomme Gayraud maire de Narbonne, et le docteur Fernand Digeon, frère d'Emile, secrétaire général du département de l'Aude. Le 6 septembre, Théodore Raynal prend possession de la sous-préfecture et quelques jours plus tard, il est nommé préfet de l'Aude par le gouvernement provisoire.

Marcou, de son côté, organise la garde nationale pour défendre la patrie et la République. Gambetta exige que Marcou remette ses pouvoirs à son protégé Théodore Raynal et le 13 septembre, ce dernier reprend ses fonctions à la Préfecture malgré les protestations de Marcou dont Gambetta ne se soucie guère. Marcou, contraint de se retirer, en conservera beaucoup d'amertume.

Pendant la période où l'armée prussienne a envahi la France et jusqu'à la capitulation de Paris, le 24 janvier 1871, l'activité politique à Narbonne est concentrée au club Lamourguier². Ce temple de la démocratie avancée sera bientôt transformé en club de la Révolution. Au club Lamourguier, Raynal cadet tente de justifier sa conduite trompeuse mais il doit s'éclipser sous les huées d'un public devenu plus clairvoyant et il donne sa démission au préfet.

Le mécontentement des républicains sincères allant grandissant, ils envoient une lettre au citoyen Digeon à Carcassonne pour le prier de se

rendre dans le plus bref délai à Narbonne « afin d'y proclamer la Commune centrale de l'arrondissement avec union au gouvernement de Paris. »

Le 23 mars 1871, à sept heures du soir, Digeon arrive à Narbonne. Le matin du 24, Antoine Raynal, premier adjoint, en l'absence du maire, refuse de convoquer le conseil municipal malgré l'insistance du jardinier Limouzy, lui-même conseiller municipal et principal collaborateur d'Emile Digeon.



Émile Digeon

LA COMMUNE DE NARBONNE. Vers 8 heures du soir de la journée du 24 mars, une foule déchaînée envahit l'Hôtel de Ville. Digeon prend alors la direction des opérations et s'installe avec ses principaux partisans dans la mairie. Il se présente au balcon de l'édifice communal et proclame la

constitution de la Commune de Narbonne. Le drapeau rouge remplace le drapeau tricolore.

Pour s'opposer aux insurgés, les autorités versaillaises disposent des 1500 hommes du 52^e de ligne placés en position d'attaque sur la place de l'Hôtel de Ville et dans la rue de la Poissonnerie. Les soldats mettent la crosse en l'air, les officiers sont rapidement désarmés et faits prisonniers. Les frères Raynal subissent le même sort.

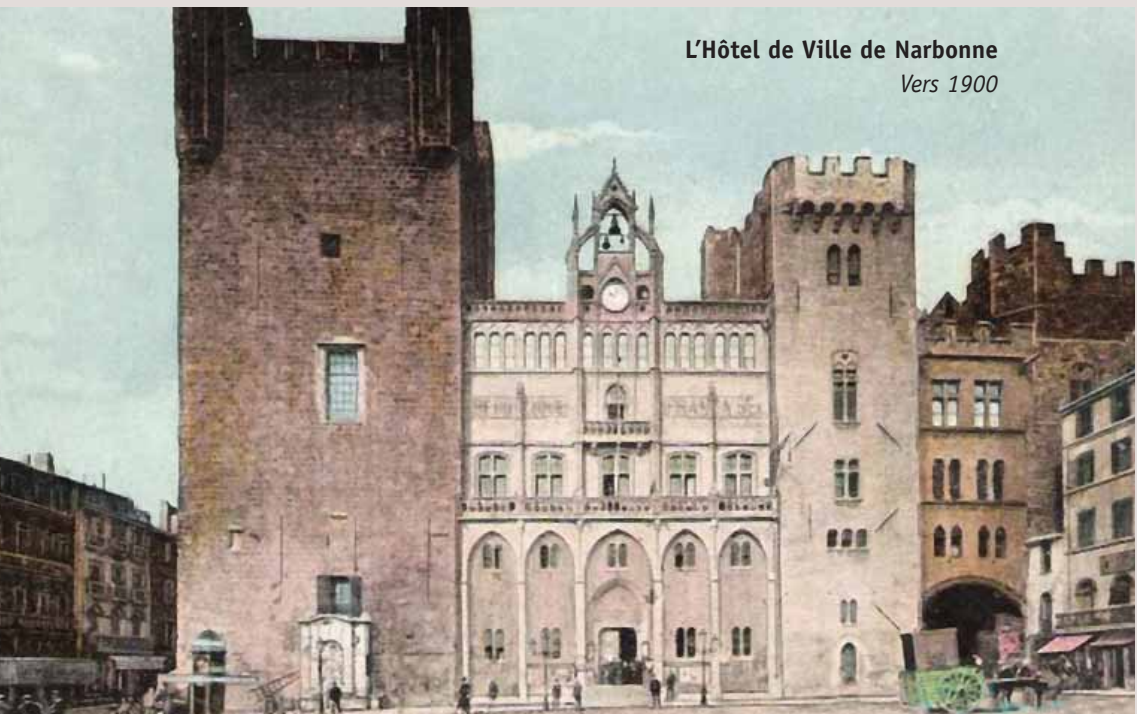
Après avoir pris possession de la sous-préfecture au nom du peuple, le citoyen Nègre, à la tête de 40 gardes, surveille l'édifice. Digeon ordonne au chef de gare et au chef de la station télégraphique de ne reconnaître qu'une seule autorité, celle de la Commune.

La journée du 27 mars est assez calme ; des délégués des communes environnantes viennent donner leur adhésion à la Commune de Narbonne et demander des instructions. De son côté, le préfet de l'Aude, M. Trinchant, resté fidèle à

Versailles, n'admet pas la nomination de Digeon et se montre insolent à son égard.

Le 28, les insurgés s'emparent de l'Arsenal. Ils font prisonniers les soldats qui le gardent et récupèrent quelques armes et cartouches. Pour empêcher les Versaillais de recevoir des renforts, Digeon fait enlever les rails du chemin de fer dans toutes les directions, sans intervention des gendarmes qui protègent la gare. Mais il est déjà trop tard. Digeon est prévenu de l'arrivée de deux compagnies de Turcos en provenance de Perpignan. Il fait renforcer les postes de défense, mais en vain : les renforts versaillais se poursuivent le 29 et le 30.

LA DÉFAITE. L'arrivée du préfet et du procureur général est accompagnée par la présence de leurs délégués : Marcou, maire de Carcassonne, Auguste Claron et Isidore Roques, conseillers municipaux de Limoux. Ces derniers sont char-



L'Hôtel de Ville de Narbonne

Vers 1900

gés d'informer les assiégés sur les décisions prises : amnistie générale s'ils évacuent l'Hôtel de Ville avant le commencement des hostilités. Quant au chef de la Commune, il disposera de 24 heures pour passer à l'étranger.

Digeon réunit un conseil de guerre pour délibérer sur cette proposition. Elle est rejetée à l'unanimité moins deux voix. Le général Zentz, vers minuit, fait occuper l'entrée opposée des rues barricadées. Le 31 mars, à 3 heures du matin, un détachement de Turcos se trouve à peu de distance de la barricade de la rue du Pont. Digeon fait doubler les postes de défense. Quelques gardes veulent fraterniser avec les Turcos. Ils sont accueillis par une fusillade qui fait deux morts et trois blessés.

Digeon écrit au général Zentz afin d'obtenir une ambulance pour le transport des blessés. Aucune réponse du commandant des forces de Versailles qui a menacé par affiche de faire bombarder l'Hôtel de Ville. *« Votre conduite dictera la mienne, riposte Digeon. Vous menacez ceux qui se sont levés, en définitive, pour défendre la République contre les entreprises des factions monarchiques de Versailles. »*

Le général, exaspéré, donne l'ordre de ne pas épargner l'eau de vie aux Turcos, les autorisant à massacrer « les bandits » de l'Hôtel de Ville.

Le procureur général renouvelle sa proposition d'amnistie à tous ceux qui évacueront la mairie avant les hostilités, mais en même temps, il avance dans la rue du Pont accompagné de deux détachements, l'un de soldats du génie, l'autre de Turcos.

Digeon proteste contre la violation des conditions présentées par le délégué du procureur général, le médecin Marty. Il est prêt à se retrancher dans le cabinet du maire quand plusieurs de ses partisans l'emmènent de force dans une maison de la rue du Pont pour le soustraire à la furie des Versaillais. Il refuse de

prendre la fuite et écrit au procureur général qu'on peut venir l'arrêter.

Des mandats d'arrêt sont lancés et suivis rapidement d'exécution. Les citoyens impliqués sont enfermés avec des voleurs et Digeon jeté dans un cachot infect. Les interrogatoires commencent rapidement ; ils seront terminés le 23 avril 1871.

Il est intéressant de relater le récit des événements par le capitaine Pérossier de l'armée gouvernementale car il a participé très activement à la répression de la Commune de Narbonne. Il décrit les journées de l'insurrection à sa manière d'ultra-réactionnaire qui se prétend lettré. Il est plein de haine pour « *la trahison* » de nombreux soldats du 52^e de ligne et approuve « *la razzia de nos bons Turcos* ». Il recevra la légion d'honneur pour sa brillante conduite... Il décrit les faits avec un humour perfide qui n'épargne pas les hommes du 4 septembre 1870, tels que Gambetta et ses partisans, même s'ils sont hostiles à la Commune. Très curieusement, Pérossier, qui deviendra plus tard colonel, sera mainteneur des Jeux Floraux (le mainteneur est un dignitaire des Jeux Floraux de Toulouse).

LES PROIES. Mais revenons aux détenus de la prison de Narbonne. Enchaînés deux à deux, ils sont conduits à la gare entre deux files de 24 gendarmes appuyées d'une compagnie de Turcos. Ils ont appris avec stupéfaction qu'ils vont partir pour la prison de Rodez alors qu'ils pensaient être envoyés à Montpellier. La Cour d'assises de l'Aude ayant été dessaisie du jugement de l'affaire pour cause de suspicion légitime, en réalité pour éloigner le plus possible les accusés de leurs témoins à décharge.

Le 13 novembre 1871, les insurgés sont conduits au palais de justice de Rodez. Ils sont accusés d'avoir, à Narbonne, du 24 au 31 mars 1871, fait partie d'une bande armée, « *laquelle a exécuté un*



La Gare de Narbonne. Vers 1900

attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement, et d'exciter à la guerre civile, en portant les citoyens ou les habitants à s'armer les uns contre les autres... ».

Les débats se déroulèrent jusqu'au 18 novembre à 4 heures du soir, sous la présidence de Dellac, conseiller à la cour d'appel de Montpellier. Les principaux accusés étaient Digeon, le chef de l'insurrection, Bouniol, Nègre et Montels. Maître Louis Mie, du barreau de Périgueux, présente la défense de Digeon, mais ce dernier se défendit souvent lui-même, revendiquant hautement la responsabilité de ses actes et exaltant son idéal révolutionnaire.

Au président du tribunal qui conteste à Digeon le droit à l'insurrection, le prévenu riposte : *« Personne ne déteste plus que moi la guerre civile. Mais il est une chose que je déteste plus que la guerre civile, c'est la tyrannie. »* Le président lui reproche alors d'avoir arboré le drapeau rouge. Il répond : *« Le drapeau rouge est mon drapeau depuis que le drapeau tricolore a été souillé à Sedan. »*

Le capitaine Blondlat du 52^e de ligne déclare : *« Digeon peut être un exalté, mais il est convaincu, honnête, courageux, énergique et, à notre égard, il s'est montré d'une prévenance sans bornes et d'une*

exquise délicatesse » (le capitaine Blondlat fait allusion aux officiers du 52^e pris en otage).

Le réquisitoire de l'avocat général Maître Gourant de la Baume est haineux. Il évoque la menace du spectre rouge pour impressionner le jury qui n'est pas ébranlé par ses propos délirants. Après une heure et demie de délibérations, Emile Digeon et les autres accusés sont acquittés. *« Vive la République ! »* crie la foule qui stationne devant l'hôtel où Digeon va prendre un repos bien mérité.

Emile Digeon retourna à Mallorca pour retrouver sa femme, régler ses affaires et prendre du recul par rapport aux événements qui ont bouleversé la France et l'Europe. Malgré son absence, les Narbonnais sont restés fidèles à ses traditions humanistes. A la veille de l'amnistie totale de 1880 et grâce à l'appui du conseil municipal de leur ville et du député de l'Aude M. Bonnel, ils finissent par obtenir l'amnistie des condamnés par contumace et des malheureux soldats du 52^e de ligne qui pourrissaient dans les bagnes.

Entre 1880 et 1885, sa décision est prise : Digeon revient définitivement en France. Sa femme est restée à Palma et il semble qu'à partir de cette période, l'harmonie du couple soit brisée.

L'ANARCHISTE. Auteur de nombreux articles et brochures sur le mouvement libertaire, Emile Digeon fut un grand ami de Louise Michel et il l'accompagne souvent dans ses réunions. Elle s'était réjouie de sa conversion : « *Brave Digeon, il avait vu tant de choses qu'au retour de Calédonie, nous l'avons trouvé anarchiste, de socialiste autoritaire qu'il avait été, sa grande intégrité lui montrant le pouvoir comme la source de tous les crimes entassés contre les peuples.* »

Malade et oublié même par ses amis, Emile Digeon a passé ses dernières années à Trèbes, dans l'Aude. Il y est mort le 24 mars 1894, jour anniversaire de la proclamation de la Commune de Narbonne. Pour ses obsèques, il avait demandé que la seule cérémonie fût la lecture de son testament révolutionnaire.

Jusqu'au bout, il avait mis en garde les travailleurs contre tous ceux qui flattent le peuple pour mieux le duper : « (...) *Au point de vue social, je regarde comme nuisibles à l'humanité tous les individus qui aspirent à gouverner les autres, sous une forme quelconque et surtout ceux qui causent la misère des travailleurs en accaparant les richesses que ces derniers produisent (...)* ».


 **MARCEL CERF**

(1) On ne possède pas de renseignements précis sur les conditions exactes de cette évasion qui semble miraculeuse. (2) Les séances du club se tiennent dans l'église Lamourguier désaffectée (aujourd'hui musée lapidaire). Le 12 mars 1871, Digeon y prend la parole pour réclamer l'armement de la garde nationale et glorifier le drapeau rouge.

LA MÉMOIRE À MÊME LE MUR

Dans le supplément « sortir » de *Télérama* du 5 août 2009, l'article intitulé « *La mémoire à même le Mur* » est un hommage aux derniers fusillés de la Commune.

On peut féliciter *Télérama* de cet hommage aux révolutionnaires qui est aussi « *un manifeste contre l'oubli de l'histoire tortueuse et torturée de Paris* ». Mais il faut, cependant, relever quelques erreurs dans cet article : Les 147 communards de la prison de Mazas n'ont pas été transférés, le 28 mai 1871, du Père Lachaise au monument de Paul Moreau-Vauthier. Ils ont été fusillés sur un tertre du cimetière formant un angle dans le mur d'enceinte. C'est le lendemain que les cadavres furent descendus un à un du tertre pour être enterrés dans une tranchée creusée au pied de l'enceinte appelée désormais le « Mur des Fédérés ».

Comme l'écrivait notre ancien secrétaire général Jean Braire, « *Aux victimes des Révolutions* » *essaie de réconcilier tous les morts de la Commune. C'est à dire 30 000 Parisiens et une centaine de Versaillais tués dans les combats.* » Jamais l'association des Amis de la Commune n'a appelé à défilé devant l'œuvre de Paul Moreau-Vauthier.  **MC**



Le monument de Paul Moreau-Vauthier. Début du XX^e



Le Mur des Fédérés. Début du XX^e

Louise Michel honorée en Belgique...

Le 2 mai dernier, la Fédération des Mutualités socialistes du Brabant inaugurerait son centre de formation. Superbement équipée, chaque salle recevait le nom d'un personnage ayant « mérité de l'Histoire ». Une des salles porte le nom de Louise Michel. Portrait et descriptif rappelleront aux stagiaires l'exemplarité de cette figure majeure de la Commune de Paris. Ce que le président soulignait dans son intervention présentée devant le maire de Bruxelles et les mutualistes. **CR**



Le président des Mutualités socialistes du Brabant, Jef Baeck devant la plaque de la salle Louise Michel

... Et dans les Pyrénées-Atlantiques

Le 3 juillet dernier, pour notre association et à l'initiative de la bibliothèque de Gurmençon (Pyrénées-Atlantiques), une nombreuse assistance a écouté notre amie Marie-Berthe Sahorès parler de Louise Michel et de la Commune. Ambiance chaleureuse, vente d'une trentaine de brochures autour d'une exposition réalisée par cette dynamique bibliothèque à partir de nos documents, et, avant le Jurançon final, tout le monde a entamé *Le Temps des cerises*. **MBS**

Dieppe Un square «Louise Michel»

Cette année a été fertile en activités et en événements pour notre association dieppoise des Amis de la Commune. Après la présentation, du 9 mars au 15 mai, dans quatre lieux publics de Dieppe, de notre exposition (voir l'article de Nelly Bault dans notre bulletin n°39), un autre temps fort fut l'inauguration, à Dieppe, du square Louise Michel.

Le 5 juillet dernier, en présence de Sébastien Jumel, maire de Dieppe, d'élus de la municipalité, de Claudine Rey, co-présidente, d'Yves Lenoir, membre du bureau national de notre association, de *Atout Coeur du Moulin à Vent* et de nombreuses personnes, a été inauguré le square Louise Michel, dans le quartier du Bout du Quai, à quelques pas de la plaque dédiée à Louise Michel apposée, quai Henri IV, sur le mur de la Tour aux Crabes. C'est là que le 9 novembre 1880, après sept ans de déportation en Nouvelle-Calédonie, Louise Michel débarqua en France.

Sébastien Jumel déclara d'emblée dans son discours : « *C'est avec un immense plaisir que je*

Dieppois écoutant le discours du maire




participe avec vous, ce matin, à l'inauguration du square Louise Michel (...). Pour Dieppe, ville où sont profondément ancrées les valeurs de résistance, il était important de rendre hommage à Louise Michel en donnant son nom à ce square », puis d'ajouter qu'à travers elle, c'était aussi rendre hommage aux dizaines de milliers de communards, hommes, femmes et enfants, victimes de la terrible

répression versaillaise. Il souligna également la nécessité, aujourd'hui, de continuer à défendre les nombreux idéaux communards : « les valeurs de la démocratie, la justice sociale, la laïcité, la condamnation des discriminations de toutes sortes », et dénonça le libéralisme sauvage actuel.

Enfin, il remercia chaleureusement

notre association et Atout Cœur « pour leur engagement et leur implication dans le cadre de la démarche de démocratie locale qui a conduit à cette belle journée de fête. »

Après avoir vivement remercié Sébastien Jumel et les membres de la municipalité pour leur soutien dans l'aboutissement de ce projet, porté de longue date par Guy Décamps, et remercié toutes les personnes présentes, notre discours rappela quelques grands traits de la vie de Louise Michel, de son engagement communard et de sa déportation, puis il souligna la grande modernité des idéaux de la Commune dans les luttes actuelles.

La plaque dévoilée sous les applaudissements du public et le temps étant volontiers « Clément » ce jour-là, plusieurs animations pour cette fête furent données : deux amis violoncellistes jouèrent bénévolement quelques œuvres dont *Le Temps des Cerises* ; une saynète tragique retraça la comparution de Louise Michel devant le 4^e conseil de guerre et sa condamnation à la déportation à vie ; Guy récita le poème de Victor Hugo dédié à Louise, *Viro major* ; enfin, *La Communarde*, notre chorale, entonna plusieurs chants de la Commune. Et, fait troublant et charmant à la fois, à la fin de ces chants, dans le grand tilleul du square Louise Michel, un merle, peut-être pas si moqueur que ça, est venu chanter et ajouter sa touche finale à cette belle journée. Son chant disait peut-être : « Hé, entendez-vous, la Commune n'est pas morte ! Même les merles en parlent encore ! »  MICHEL MICH

La Commune à Bruxelles

Le Front antifasciste et le centre culturel Escala de la

commune d'Anderlecht ont organisé les 19 et 20 septembre une initiative sur la Commune de Paris.

Notre association y a présenté pendant ces deux jours notre exposition qui a été inaugurée en présence des édiles de la ville

d'Anderlecht (commune de la région de Bruxelles) et d'une nombreuse affluence.

Une conférence a réuni plus de trente participants autour du conférencier, notre

président Jean-Louis Robert, qui a rappelé le rôle important joué par les

Belges, alors première immigration à Paris, dans la Commune de Paris.

Le tout dans une ambiance particulièrement chaleureuse, le local de l'exposition

jouxtant un chaud restaurant fréquenté de longue date par l'émigration antifasciste espagnole...

Notre ami Willy Van Hecke, organisateur de l'initiative,

espère que d'autres manifestations, de plus grande ampleur, sur la Commune de Paris auront lieu prochainement dans la

capitale belge.  JLR

Fête de la rose

Le 20 septembre, sous un franc soleil, la place Saint-Blaise, à Paris dans le XX^e arrondissement, s'anime. La Fête de la rose, à l'initiative de la section du parti socialiste du quartier, donne l'occasion aux habitants de se rencontrer, de débattre, d'entendre les représentants des diverses associations se présenter pour dire la raison de leur présence. Notre association y tient une table de littérature.

Dans une brève prise de parole nous avons rappelé l'importance de cet épisode de notre histoire où les communards ont su installer une véritable démocratie. Comment ils ont su entendre les revendications populaires. Comment, malgré la répression sanglante, ce moment de l'histoire reste marqué aujourd'hui encore dans la mémoire des luttes.

Nous apprenions que cette section avait pris le nom de Commune de Paris et nous avons eu la joie d'enregistrer quatre adhésions à notre association.

 **CLAUDINE REY**

Merci aux amis qui ont participé à la tenue de ces stands. Les sollicitations étant de plus en plus nombreuses, nous lançons un appel pour aider aux ventes d'ouvrages. Il suffit pour cela de prendre contact avec Alice Belem au 01 42 36 54 75

Fête de l'Humanité

Des organisations avec lesquelles l'association des Amis de la Commune entretient d'excellentes relations nous invitent à participer à leurs fêtes et initiatives diverses. La période estivale est particulièrement favorable à ces rencontres qui permettent à de larges publics de mieux connaître la Commune.

La Fête de l'Humanité est un rendez-vous important pour notre association. Cette année, le thème retenu pour ce grand rassemblement de rentrée était le 150^e anniversaire de la naissance de Jean Jaurès qui, dans ses interventions, ne manquait jamais de rendre hommage à la Commune de Paris, notant qu'elle avait « sauvé la République » comme le rappelait la banderole apposée au fronton du stand.

Pendant deux jours, la foule des visiteurs a consulté nos tables de littérature et de souvenirs de la Commune, achetant en grand nombre livres, brochures,

tee-shirts, foulards, cartes postales et objets divers décorés par plusieurs de nos adhérents.

L'ambiance militante de la fête était propice aux discussions et interrogations sur la Commune, suscitées par un jeu qui permettait à chacun de tester ses connaissances sur l'histoire, l'œuvre



et les idéaux plus actuels que jamais de ce moment important de l'histoire du mouvement ouvrier et démocratique.

Vingt visiteurs ont adhéré à notre association, sans compter celles qui ont emporté un bulletin d'adhésion pour nous rejoindre ultérieurement.

Notre ami Pierre Le Marrec nous rappelle que le Musée de la Monnaie* présente dans son exposition permanente un panneau sur Zéphirin Camélinat, directeur de la Monnaie pendant la Commune.

* 11, Quai de Conti, 75006 Paris · du mardi au vendredi, de 11h à 17h 30, samedi et dimanche de 12h à 17h 30, fermé le lundi · tél. 01 40 46 56 66

29 SEPTEMBRE - 10 OCTOBRE 2009

La Médiathèque d'Arcueil sous le signe de la Commune

C'est sous ce titre que l'on pourrait résumer les activités qui avaient été programmées par la médiathèque d'Arcueil. Cela avait commencé par l'ouverture de l'exposition où nous avons présenté pour la première fois trois nouveaux panneaux. Le vernissage a eu lieu le samedi 3 octobre en présence du maire d'Arcueil Daniel Breuillet, venu également pour le débat qui suivait la conférence de notre ami Jean-Louis Robert. Cette conférence « La Commune une œuvre moderne » a été le temps fort de l'exposition. La qualité et la pertinence des questions posées par les Arcueillais ont montré combien ce sujet est toujours vivant. Un concert de Riton la manivelle avait été programmé la veille, auquel plus d'une trentaine de personnes ont assisté. Une table littérature de notre association était installée lors de ces événements. De plus, la médiathèque avait également mis à disposition des Arcueillais sur un linéaire, l'ensemble de ses ouvrages sur la Commune de Paris.

Enfin, nous espérons que la visite de notre exposition par trois classes de quatrième du collège Dulcie September d'Arcueil permettra aux

adolescents de mieux connaître cette période de notre histoire souvent peu (ou pas) abordée dans les programmes scolaires. Nous remercions chaleureusement Monsieur

Allouche, responsable de la médiathèque d'Arcueil ainsi que son équipe pour leur accueil et leur accompagnement.

 **DIDIER BERGER**

COTISATION 2010

La nouvelle carte d'adhésion est à l'effigie de Nathalie Le Mel, l'un des personnages les plus attachants de la Commune. Secrétaire générale de l'Union des femmes, elle était l'une des animatrices de l'action pour le progrès social et l'égalité.

Pour faire face aux tâches qui nous attendent dans la perspective du 140^e anniversaire de la Commune, la dernière assemblée générale a décidé d'augmenter légèrement le prix de la cotisation annuelle en

la portant à 35 euros tout en maintenant à 5 euros le minimum de cotisation pour nos adhérents à faibles ressources. D'ores et déjà, vous pouvez payer votre cotisation pour 2010 en utilisant le formulaire joint à l'envoi du présent bulletin.



LES ADHÉSIONS COLLECTIVES

Pour faire connaître plus largement les idéaux de la Commune, pour faire vivre notre association, les adhésions collectives en sont un moyen. Elles permettent à une collectivité (syndicats, comités d'Établissement, centres culturels, partis politiques, groupements associatifs...) d'adhérer collectivement.

Cette cotisation est de 150 euros, modulable (en fonction de l'importance de la collectivité).

Toutes et tous, nous connaissons une ou plusieurs collectivités auxquelles nous sommes adhérents ou pas. Il est vraisemblable qu'en proposant à ces collectivités d'adhérer aux Amis de la Commune de Paris 1871, nous pourrions sensiblement accroître la connaissance d'un mouvement émancipateur qui pose des questions qui restent d'actualité.

Fête de la Commune 2009

Record de participation battu !



Sous un soleil radieux, les drapeaux rouges étaient de sortie, samedi 26 septembre, sur la place de la Commune de Paris dans le 13^e arrondissement. La foule se pressait autour des stands ou dansait au son de la musique et des chants révolutionnaires. *Riton la manivelle*, avec sa gouaille et sa gentillesse, son répertoire révolutionnaire, anima avec maestria. Les *Sgaboornistes*, avec un humour décalé, mélange de jazz, de punk et de chansons à messages, nous firent un show anti-déprime qui ravit le public. Avec *Marie-Odile Chantran et Marc Perrone*, comme d'habitude, l'émotion était au rendez-vous, le son de l'accordéon, l'univers ludique et poétique, la chaleur et la complicité de l'instant, s'éternisa assez pour que les cœurs des artistes et de l'assistance communient tous ensemble. Une grande cuvée pour les Amis de la Commune concrétisée par 14 adhésions à notre association. En plus d'une affluence grandissante, nous pouvions noter outre l'aspect festif, des discussions sur la situation sociale où le renoncement n'avait pas sa place. Le discours et le débat qui suivit eurent pour thèmes : l'éducation et la culture. Nous avons alors pu mesurer l'extraordinaire modernité de la Commune de Paris de 1871 dont l'esprit reste une source de réflexion. la Fête de la Commune a fait son entrée dans les rendez-vous annuels à ne pas manquer.

 **SERGE PORTEJOIE**

Un tirage a été effectué parmi les bons de soutien. Résultats en dernière page.



ON VOUS L'AVAIT ANNONÇÉ

Nous avons chaussé des semelles de vent

Notre voyage à Charleville-Mézières, vendredi 9 et samedi 10 octobre 2009, nous a menés sur les pas de Jean-Baptiste Clément, Arthur Rimbaud et Paul Verlaine, mais aussi à la rencontre des habitants, bien accueillants, de la région. En effet, le maire de Nouzonville et son équipe ont été les premiers à nous recevoir, et ce fut devant le monument récemment rénové, dédié à J.-B. Clément, auteur du *Temps des Cerises* et membre de la Commune. Tandis que Jean-Claude Liebermann arborait le drapeau des Amis de la Commune, Claudine Rey, notre présidente, déposait une gerbe devant la statue représentant Clément en buste, altier, avec son chapeau.

Dans sa mairie, Jean-Marcel Camus a prononcé un discours en l'honneur du chansonnier communal, et à l'intention des Amis de la Commune ; notre président, Jean-Louis Robert, lui a répondu en évoquant brillamment la personnalité et les actions de J.-B. Clément. Après un excellent dîner au restaurant *La Potinière*, nous avons rejoint l'espace culturel de Nouzonville où M. Gérard Dardart nous a parlé avec brio des Ardennes, de la Commune et de J.-B. Clément qui pensait que

« *l'émancipation des travailleurs ne peut être l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes* ». A l'issue de cette conférence, Yannick Langrenez, un des responsables de l'association des Anciens Thomé-Génot, est intervenu, avec justesse et émotion, pour nous faire part des difficultés des métallurgistes dans la région où les usines désaffectées sont de plus en plus nombreuses.

Le lendemain, dès 9h30, nous avons rendez-vous sur la prestigieuse place Ducale. Madame Dardart nous a alors guidés à travers Charleville vers des lieux fréquentés par le jeune Rimbaud, comme la maison de sa jeunesse ou les bords de la Meuse dont la beauté explique, à elle seule, l'inspiration du poète. Quelques vers du célèbre *Bateau ivre* nous ont été lus près des rives où Rimbaud allait souvent. Tout près de là, un ancien moulin abrite le Musée Rimbaud. Le poète y est évoqué notamment dans des œuvres contemporaines dont la plus récente est celle d'Ernest Pignon-Ernest, et grâce à des objets personnels comme sa valise et un petit gobelet en fer blanc qui accompagnaient Rimbaud en Abyssinie. Très émouvants sont les dessins réalisés par Rimbaud et sa sœur Isabelle, ainsi que les photographies

d'époque dont celles de Carjat.

En face, la Maison des Ailleux, où la famille Rimbaud vécut de 1869 à 1875, nous invite, de pièce en pièce, à un parcours onirique parmi les villes traversées par Arthur Rimbaud. Quelques vestiges du papier peint d'époque nous ramènent plus d'un siècle en arrière.

Ensuite, Riton la Manivelle, qui était du voyage avec son orgue de Barbarie, a agrémenté notre déjeuner au Manoir.

Accueillis par Madame Aubry, nous avons fait une halte à Roche, terre d'enfance de Rimbaud, avant de nous rendre à Juniville. Dans l'ancienne auberge du Lion d'Or se trouve le Musée Verlaine. C'est là que le poète a fini d'écrire et de corriger *Sagesse*. Autour de la table où sont posés le verre et la cuillère à absinthe de Verlaine, son chapeau haut de forme et sa canne, notre guide, Marc Gaillot, parle de l'homme et de l'auteur avec beaucoup de finesse. L'endroit est charmant, nous sommes avec Verlaine en toute intimité.

Nous nous serions bien attardés dans l'estaminet ouvert sur le jardin, mais, sous la pression de l'horaire, il nous a fallu regagner Paris, sans plus attendre.

Hommage à Maurice Moissonnier

Maurice nous a quittés après une terrible maladie qui lui infligeait la souffrance de ne pouvoir communiquer, et tous ceux qui l'ont connu savaient à quel point la parole était importante pour lui. Sa stature physique et sa voix chaude donnaient une ampleur d'exception à cet homme de conviction et de pensée en mouvement.

Historien et enseignant, professeur agrégé d'histoire, Maurice était toujours attentif à rendre audible son propos par son auditoire. Nous l'avons connu, au comité Rhône-Alpes des Amis de la Commune de Paris, lors de nos différentes initiatives, et profitons de son érudition et de ses talents d'orateur pour le plus grand plaisir de tous. En effet, historien majeur du mouvement ouvrier et démocratique, il le fut pour sa ville tout d'abord en étant l'historien des canuts lyonnais. Chercheur dans l'âme, il le fut pour la Commune de Paris de 1871. Localement, il nous a aidé à retrouver un communard libre penseur, enterré dans le Beaujolais, Auguste Vermorel, présent sur les barricades de la Semaine sanglante et dont il voulait faire une biographie.

Maurice était également marxiste, non dogmatique, militant exigeant, protestataire, critique, même à l'égard de son parti. Il nous a laissé d'innombrables récits de luttes et notices biographiques de militants qu'il a publiés, notamment dans *Le Maitron*, dans *La France Ouvrière* de Claude Willard.

Il nous a fait connaître Joseph Benoit, prolétaire, babouviste imperturbable et communiste avant l'heure dans les années 1830-1840.

Maurice n'aura pu achever son grand œuvre, dont il nous parlait souvent lors de nos dernières rencontres, *Le Mouvement ouvrier dans la Tourmente* (1934-1945) et pour lequel il avait accumulé énormément de documents, et dont seuls les deux premiers volumes ont été publiés (1934-1940).

Quiconque fréquentera une bibliothèque entre le Dauphiné et les Monts du Lyonnais, entre la Croix Rousse et Vénissieux, butera sur le nom de Moissonnier car il a contribué par ses travaux à ne pas laisser la grande bourgeoisie, ni le patronat lyonnais exercer leur hégémonie, en particulier culturelle, sur Lyon.

Pour nous qui l'avons connu, son souvenir vivra longtemps dans nos mémoires.

Willy Ronis nous a quittés

Né à Paris le 14 août 1910, le célèbre photographe Willy Ronis est décédé le 12 septembre 2009, à l'âge de 99 ans.

Homme de gauche, il avait débuté en 1936 au magazine *Regards* dans l'enthousiasme du Front Populaire. Photographe de la vie quotidienne des Parisiens les plus modestes, il donnera à ses prises de vues sur le vif un charme touchant qui caractérise son style. Il sera le poète du rayon de soleil qui va dorer un instant les hauteurs de Belleville et de Ménilmontant.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, étant d'origine juive, il va passer en zone dite libre pour y trouver un abri très aléatoire face à la barbarie hitlérienne. Sa longue vie lui permettra de publier de nombreux ouvrages et son œuvre sera l'objet de plusieurs expositions. L'âge l'ayant profondément handicapé, il dut cesser de photographeur, et celui qui fut un excellent sportif put se consacrer, sans maugréer, à la gestion de ses archives.

Les Amis de la Commune, dont Willy Ronis était un fidèle adhérent, saluent la mémoire de l'un des plus grands photographes du XX^e Siècle.

Ecrits contre la Commune

Après plusieurs représentations en juillet dernier, la pièce *Écrits contre la Commune*, mise en scène par Antonio Diaz-Florian, est à nouveau à l'affiche du Théâtre de l'Épée de bois (du 16 novembre au 16 décembre). La plupart des écrivains célèbres de l'époque condamnèrent violemment la révolution de 1871. Rares furent

ceux qui prirent le parti des insurgés : Jules Vallès, les poètes Rimbaud et Verlaine, Villiers de l'Isle-Adam, et dans une moindre mesure, Victor Hugo, qui mit sa plume au service de l'amnistie des communards. Alphonse Daudet, Alexandre Dumas fils, Gustave

Flaubert et même George Sand et Emile Zola rivalisèrent de sarcasmes, comme on peut l'entendre au cours de la pièce. Les deux comédiens, Maxime Vambre et Graziella Lacagnina, réussissent avec brio à donner vie à des textes qui n'ont pourtant pas été écrits pour le théâtre. Quelques Amis de la Commune ont pu assister à la représentation du 4 juillet et intervenir longuement après celle-ci pour présenter l'association et dialoguer avec le public. Un point de rencontre était assuré par la commission Littérature.  **JOHN SUTTON**

Du 16 novembre au 16 décembre, le lundi, mardi et mercredi à 21 h. Théâtre de l'Épée de bois. M° Château de Vincennes, puis bus 112 ou navette Cartoucherie. Réservations : 01 48 08 39 74 — www.epeedebois.com

**THÉÂTRE MUSICAL
AUTOUR DE LA COMMUNE**
U-TOPIE, théâtre musical autour de l'histoire de la Commune de Paris se produira :

•10/11 à l'Auditorium de Seynod (14:30 et 20:30)

•17/11 au Dôme Théâtre d'Albertville (14:00)
•18/11 au Dôme Théâtre d'Albertville (20:30)
•27/11 au Pot au Noir de Monestier de Clermont à côté de Grenoble (20:30)

Rééditions des dessins de Boris Taslitzky

Notre ami Boris, décédé il y a quelques années, aurait été heureux de la réédition de ses dessins et aquarelles réalisés au camp de Buchenwald grâce à la solidarité des détenus. L'un d'eux avait d'ailleurs apporté ses œuvres à Aragon qui en avait organisé la première parution dès 1945, bientôt suivie d'une deuxième en 1978. Cette troisième édition comporte des œuvres inédites et des extraits de ses carnets. En février, deux mois avant la Libération, il écrit au sujet de ses codétenus résistants : *« L'on vous appelle des haineux parce que vous êtes des passionnés. Il est vrai qu'ils avaient qualifié Vallès de la même épithète. »*

L'artiste qui a peint le *Mur des Fédérés*, était un grand admirateur de Courbet au sujet duquel il avait écrit un long article paru dans *La Nouvelle Critique* en 1971 pour le centenaire de la Commune. En voici un extrait particulièrement intéressant : *« Son art est de volonté déterminée par la lucidité, toute orientée dans un combat sans merci contre l'Idéalisme sans cesse renaissant ; il bat en brèche l'illusion, l'évasion, la rêverie mystique par le choix des sujets, la profondeur de la matière picturale, la solidité de la construction plastique qui le fait penser dans le Réel. »* Si vous ne trouvez pas ce beau livre dans votre librairie, vous pouvez joindre l'éditeur.

 **EUGÉNIE DUBREUIL**

Boris Taslitzky, Dessins faits à Buchenwald Biro éditeur, 11 rue des Arquebusiers, Paris 3^e, Tél 01 49 96 43 92

•3/12 au Centre Culturel Aragon d'Oyonnax (14:30 et 20:30)
•8/12 au Centre Culturel Rousseau à Seyssinet à côté de Grenoble
•26/01 au Grand Angle de Voiron (14:30 et 20:00)

La Commune

DANS CE NUMÉRO



Editorial

La Justice (Daniel Spassky) . 2

Histoire

La Commune et la Justice (Jean-Louis Robert) . 3

Eugène Protot, délégué à la Justice (JLR) . 7

Les clubs sous la Commune (Georges Beisson) . 9

Émile Digeon et la Commune de Narbonne (Marcel Cerf) . 14

La mémoire à même le Mur (MC) . 19

Actualité

Dieppe : Un square «Louise Michel» (Michel Mich) . 20

Louise Michel honorée en Belgique et à Gurmençon . 20

La Commune à Bruxelles (Jean-Louis Robert) . 21

Fêtes de la Rose et de l'Humanité (Claudine Rey) . 22

Exposition à Arcueil (Didier Berger) . 23

Vie de l'association

Fête de la Commune - Record battu ! (Serge Portejoie) . 24

Nous avons chaussé des semelles de vent (Michèle Camus) . 25

Carnet

Hommage à Maurice Moissonnier (Christian Gauthier) . 26

Willy Ronis nous a quittés (Marcel Cerf)

Théâtre et dessins

Écrits contre la Commune (J. Sutton) . Théâtre musical autour de la

Commune . Réédition des dessins de Boris Taslitzky (E. Dubreuil)

Directeur de la publication : Claude Willard . **Comité de rédaction :** Marcel Cerf, Thérèse Gourmaud, Charles Meister, Eugénie Dubreuil, Michèle Camus, Alain Frappier, Marie-Claude Schertz, John Sutton, Claude Willard, Pierre-Henri Zaidman . **Coordination :** Yves Lenoir, Daniel Spassky . **Graphisme :** Alain Frappier . **Impression :** SENPO Pantin . ISSN : 1142 4524

Le bulletin 41 traitera des services publics sous la Commune et de la Commune de Lyon. Parution : début février 2010

Date limite pour faire parvenir vos articles : 4 janvier

PASCHAL GROUSSET

A l'occasion du centenaire de la mort du communard Pascal Grouchet, l'association



Adiamos 89 lui consacre un colloque samedi 28 novembre 2009 de 14h à 18h30

à Auxerre (89), salle des conférences, Musée de l'Abbaye Saint-Germain
Infos : 03 86 52 81 72

FÊTE DE LA COMMUNE 2009

RÉSULTATS DU TIRAGE

EFFECTUÉ PARMIS LES

BONS DE SOUTIEN :

243 · 244 · 287 · 347

536 · 541 · 555 · 572

577 · 583 · 590 · 591

635 · 639 · 662 · 678

679 · 680 · 681 · 732

744 · 763 · 767 · 795

858 · 914 · 919 · 932

984 · 986 · 989 · 1047

1052 · 1098 · 1158 · 1163

1169 · 1172 · 1187 · 1192

1209 · 1214 · 1215 · 1216

1217 · 1231 · 1240 · 1242

1256 (jambon)

Lots à retirer à notre siège avant le 30/11/09

LES AMIS DE LA
Commune de Paris 1871

46 RUE DES CINQ-DIAMANTS 75013 PARIS · TEL : 01 45 81 60 54 · FAX : 01 45 81 47 91

amis@commune1871.org | www.commune1871.org

Ouvert du lundi au samedi de 14 à 17 h · Bibliothèque ouverte aux adhérents le mercredi de 13 h30 à 17 h (sur rendez-vous)